

Protocole de Subvention aux Formations BAFA/ BAFD

Fiche à destination des jeunes

Modalités :

1/ CANDIDATURE

- a) Le jeune, seul ou accompagné par sa famille, prend contact avec la Coordination Enfance-Jeunesse pour entrer dans le protocole de financement, avoir toutes les informations concernant le BAFA et pouvoir se projeter dans la formation.
- b) Le jeune réalise un « stage découverte » dans une association. Ce stage doit être au minimum de 2 journées. Cela permet au jeune de découvrir l'animation, l'Accueil de Loisirs mais aussi le rythme d'une journée.
- c) A la fin de ce stage, un bilan est effectué entre le jeune et la Coordination. S'il maintient sa candidature, distribution des contacts d'associations formatrices de BAFA/BAFD ainsi qu'une fiche de demande de subvention.
- d) Décision sur la prise en charge ou non de sa formation. La prise en charge ne pourra dépasser 90% du coût de la formation, ceci afin de pouvoir prendre en charge un maximum de formation ainsi que de responsabiliser le jeune dans son apprentissage.

2/ DEBUT DE FORMATION

- a) Le jeune trouve un lieu de stage BASE avec l'un des organismes agréé Jeunesse et Sports. Il prend ensuite contact avec la coordination pour lui donner les éléments administratifs.
- b) Il devra rendre la fiche de demande de subvention, ci-jointe. Elle précise l'engagement moral réciproque entre les associations du territoire et le jeune.
- c) Le jeune s'inscrit sur le site de la DDCS et se dote d'un n° identifiant et s'inscrira au stage de son choix. La coordination s'assurera de sa participation et attestera de la prise en charge du coût de la formation.
- d) Le jeune s'engage à participer au stage. S'il annule sa participation, pour une raison autre que médicale, il s'engage à prendre à sa charge les frais d'annulation. **Aussi un chèque de caution sera demandé lors de l'inscription.**
- e) Le jeune, une fois son stage accompli, reprend rapidement contact avec l'association et la coordination pour envisager la suite de sa formation.

3/ ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

- a) Le jeune pris en charge pour sa formation BAFA travaille au minimum 3 semaines (la durée

de son stage pratique) avec les associations du territoire durant l'année suivant son financement.

- b) Un retour sera effectué, après qu'il ait réalisé son stage entre lui, le directeur de l'association et la coordination afin de faire le bilan de son parcours et de savoir s'il y a prise en charge du perfectionnement. **Les animateurs intégrant un nouveau cycle seront prioritaires sur le budget de financement.**

4/ FIN DE FORMATION

- a) Le jeune trouve un thème de stage de perfectionnement avec l'un des organismes agréés Jeunesse et Sports. Il prend ensuite contact avec la coordination pour lui donner les éléments administratifs.
- b) Le jeune s'inscrit au stage, le coordinateur s'assurera de sa participation et enverra par courrier séparé à l'association organisatrice l'attestation de prise en charge du jeune.
- c) L'administrateur ou le permanent reprendra contact avec l'animateur après la formation de l'animateur diplômé.

5/ LA SUITE UNE FOIS DIPLÔME

- a) Le jeune s'engage à travailler durant l'été suivant son approfondissement pour une des associations du territoire.
- b) L'animateur sera noté dans le fichier des animateurs qui est régulièrement transmis aux associations.

Pour rappel : carte des ALSH du territoire Cœur de Chartreuse

St Joseph de Rivière : ALSH sur les mercredis scolaires et 3 semaines de juillet, porté par le Sac à jouets

St Pierre de Chartreuse : un ALSH durant l'été porté par Curieux de Nature + un ALSH pendant les petites vacances porté par Les Chalets St-Hugues

Miribel Les Echelles : ALSH durant 3 semaines en juillet porté par l'Association Familles Rurales de Miribel

Entre-Deux-Guiers : ALSH durant 3 semaines en juillet porté par la Fédération Familles Rurales depuis l'année 2018 (AFR Entre-Deux-Guiers avant)

St Pierre d'Entremont : ALSH Intercommunal sur les mercredis scolaires, 1 semaine à chaque période de petites vacances sauf Noël et 3 semaines en juillet. Porté par l'AADEC.

St Thibaud de Couz : ALSH Intercommunal porté par l'AADEC. Ouvertures en travail

St Laurent du Pont : ALSH Intercommunal sur les mercredis scolaires + petites vacances + août.

ALSH communal 3 semaines en juillet. Portés par le Centre Social des Pays du Guiers.